

Quand vais-je recevoir ma facture de clôture ?

Notre réponse

Votre fournisseur doit établir votre facture de clôture au plus tard **dans les 6 semaines suivant la fin du contrat.**

Références légales

- Article 7§4 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 mars 2006 relatif aux obligations de service public dans le marché de l'électricité
- Article 7§4 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 mars 2006 relatif aux obligations de service public dans le marché du gaz

Documents type

Date de mise à jour: Jeudi 27/08/20